

Mars 2004

Québec, le 13 avril 2004

Monsieur Marcel Boutin
Directeur des études
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, à sa réunion tenue le 18 mars 2004, les plus récentes suites que votre Collège a données à l'évaluation de la composante de formation générale des programmes conduisant au DEC et dont vous faites état dans votre envoi en date du 29 décembre 2003.

À la suite des correctifs apportés antérieurement en relation avec la recommandation adressée au Collège, en 1999, au sujet des modes et instruments d'évaluation des apprentissages dans les cours de formation générale, il restait des mesures à prendre afin d'assurer une évaluation adéquate de l'atteinte des objectifs de certains cours de Philosophie. La Commission s'inquiétait notamment du fait que l'examen final d'un cours, témoignant de l'atteinte des objectifs selon les standards fixés, pouvait ne compter que pour 30 % de la note en même temps que la réussite de cet examen n'était pas requise pour la réussite du cours; de plus, le contexte de certaines évaluations sommatives ne semblait pas garantir une prestation personnelle de l'élève.

Le Collège signale que le Département de philosophie a décidé d'exiger désormais que la réussite de l'examen final constitue une condition de réussite du cours. Le Département affirme par ailleurs que le contexte pédagogique dans lequel se déroulent les travaux permettra au professeur de s'assurer que les évaluations des apprentissages reflètent l'atteinte individuelle des objectifs et que les élèves seront avertis des exigences à ce sujet.

Le Collège apportera en outre certains autres correctifs aux plans de cours, que ce soit en Philosophie, en Anglais, langue seconde, ou en Français, langue et littérature; il veillera également à la conformité entre les plans de cours, les plans cadres prévus désormais par la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les devis ministériels. Les responsabilités sont réparties entre les départements et la Direction des études qui assurera le suivi en cette matière.

Enfin, la Commission note avec intérêt l'avancement des travaux sur un profil de sortie en formation générale. Elle considère que les conditions sont maintenant réunies au Cégep de Drummondville pour offrir une formation générale de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer